Zeitschrift: Das Werk : Architektur und Kunst = L'oeuvre : architecture et art

Band: 33 (1946)

Heft: 4

Artikel: Un plan pour Saint-Dié

Autor: Le Corbusier

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-26320

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

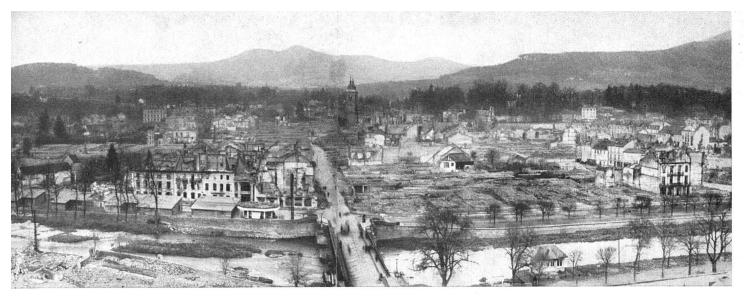
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Saint-Dié (Vosges, France), la partie détruite, au premier plan la Meurthe

Un plan pour Saint-Dié

Par Le Corbusier

Quand je fus appelé par la municipalité et l'une des associations de sinistrés de la ville à collaborer, à titre de conseiller, à la reconstruction de Saint-Dié, j'acceptai pour diverses raisons, notamment, la présence en cette ville d'amis dévoués au bien public et se passionnant pour une architecture qui tienne compte des conditions de la vie moderne. Par ailleurs, Saint-Dié constitue, dans sa réurbanisation, une unité vivante faite d'une majorité de travailleurs d'industries manufacturières (imprimeries, bonneteries, tissages, etc.). La destruction à peu près complète de l'ancienne ville a eu comme effet de dégager et de remettre en valeur le paysage environnant qui est agréable et charmant. C'est une révélation pour le visiteur et plus encore pour l'habitant. Trésor retrouvé qu'il serait criminel, par une urbanisation paresseuse et inattentive, d'enfouir à nouveau dans le fond des cours ou derrière les murailles des rues corridors.

Le plan directeur se doit d'apporter un allégement à la peine des travailleurs et tout particulièrement à celle des femmes, des maîtresses de maison qui, dans la vie moderne, sont écrasées sous le faix des travaux domestiques. L'architecture et l'urbanisme modernes ont précisément la possibilité de donner au travail domestique une efficacité plus grande pour une fatigue moindre. Et les dispositions qui peuvent être prises conduiront à des modes de vie bienfaisante pour l'avenir. Je pense ici à une pratique de l'existence, à une pratique du quotidien capable d'arracher notre pays à la léthargie qui l'a perdu et continuera à le perdre si l'on n'y prend garde. Je pense aussi aux maux résultant de l'évolution industrielle - villes tentaculaires et campagnes désertes - auxquels il faut tenter de remédier.

Pour Saint-Dié, voici le problème:

Zone détruite: un rectangle rasé à la grenade et par l'incendie, qui était le berceau même de la ville, le lieu où elle naquit et commença de s'édifier.

10 500 sinistrés qui sont des locataires et des petits propriétaires.

Le projet envisage la répartition possible de:

6 000 habitants en immeubles munis de «services communs» et de «prolongements du logis»; c'est le type de la cité-jardin verticale (4 unités d'habitation). 4 000 habitants en maisons familiales individuelles, type de la cité-jardin horizontale.

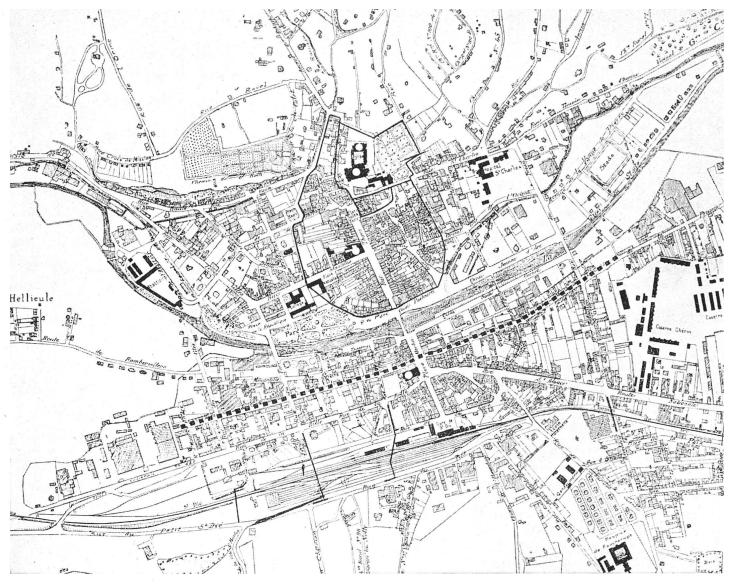
La proportion peut être aussi bien de 5 000 et 5 000, de 4 000 et 6 000.

Nous appartenons à une civilisation caractérisée par un développement considérable de la grande production industrielle. Le travail est une partie essentielle de notre vie quotidienne.

Le plan le réintroduit dans la cité comme partie intégrante d'une vie urbaine à laquelle on tente de rendre sa dignité, sa raison d'être et sa vigueur.

Les manufactures sont groupées et rassemblent tous les aménagements techniques destinés à une exploitation moderne. Elles constitueront l'un des aspects du décor urbain, l'une des parties essentielles de l'action urbaine.

Ce groupe des manufactures, sur la rive gauche de la Meurthe, occupe un territoire couvert de ruines. Bien entendu, les quelques bâtiments qui ont échappé au désastre seront respectés. Le présent plan directeur, sous la forme publiée ici, est évidemment schématique.



Saint-Dié, Plan de la ville La partie au nord du gros trait pointillé est détruite

Les logis, munis de leurs «services communs» et de leurs «prolongements», occupent le terrain même de l'ancienne ville. Quatre unités d'habitation absorbent environ 6 000 personnes. Hautes de cinquante mètres, au maximum, elles s'inscrivent dans un immense espace aujourd'hui libéré de toutes les entraves. De chaque logis la vue sera magnifique, aux étages supérieurs plus encore qu'aux autres. (Le plan prévoit l'extension éventuelle à huit unités d'habitation.)

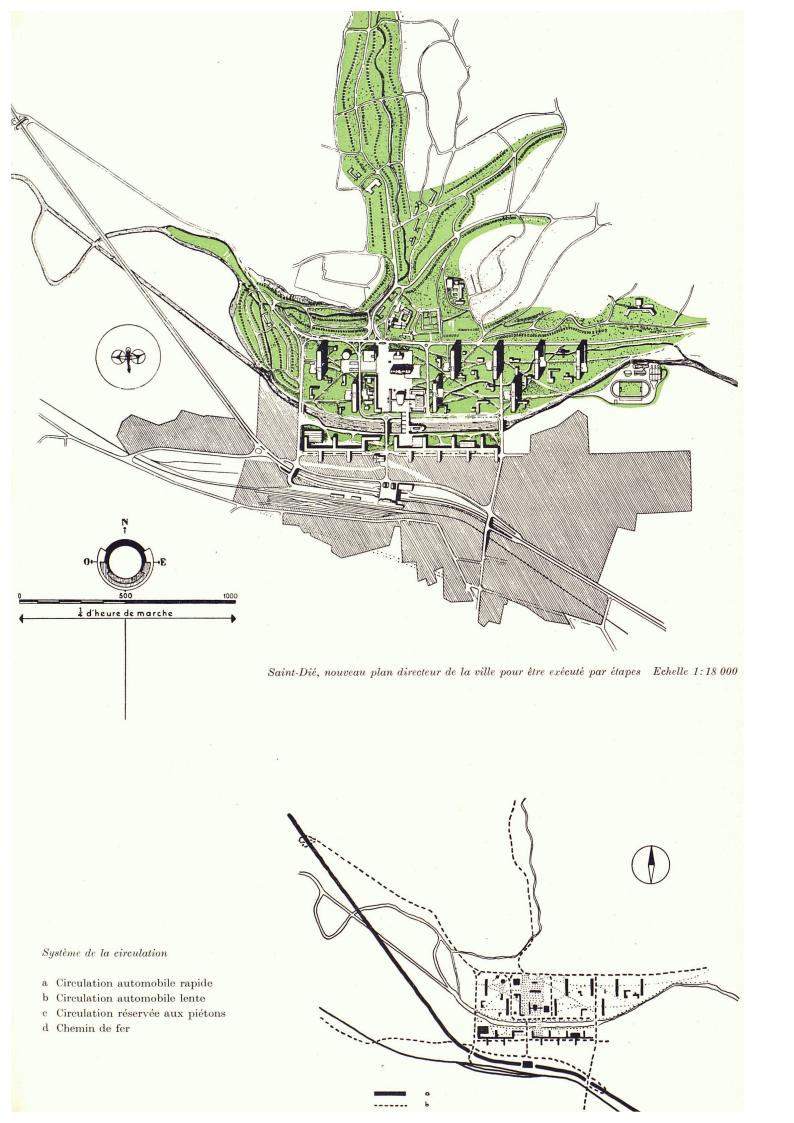
Les unités d'habitation offrent l'avantage sur tout autre mode de construction de permettre une mise en chantier immédiate et bénéficiant de toutes les ressources de la série et de toute la qualité du standard. Mieux encore, dans une région sinistrée comme celle de Saint-Dié, elles peuvent faire l'objet de réalisations industrielles (l'industrie s'empare du bâtiment), conviant ainsi le monde de la production à des besognes éminemment productrices.

La corporation du bâtiment est si éprouvée depuis 1930 qu'elle n'est pas en état de faire face aux tâches actuelles qui sont écrasantes. L'industrie s'emparant du bâtiment, d'une partie des tâches, c'est l'apport, en

effet, providentiel de la technique en une conjoncture dramatique. Mais sur un autre plan, l'unité d'habitation offre l'immense intérêt de se prêter, dans l'économie et l'efficacité, à l'installation des équipements du ravitaillement et du service domestique selon des formules qui apportent à la maîtresse de maison des allégements qu'elle ne soupçonne même pas. Nous pensons aussi aux services de médecine préventive et curative; aux dispensaires et à l'hospitalisation d'urgence; à la culture physique devenant alors une fonction régulière de la vie quotidienne; à l'héliothérapie et à l'hydrothérapie pratiquées scientifiquement.

A l'extérieur des bâtiments, et sur les étendues considérables qui l'entourent, les prolongements du logis, à savoir: les pouponnières et les écoles maternelles, les écoles primaires, les ateliers ou les clubs d'adolescents, enfin, les terrains de sports au pied de la maison: courses, tennis, basket-ball, football, natation en plein air.

Les terrains libres alentour peuvent recevoir d'autres installations encore. En particulier, des jardins potagers bien organisés; labourage commun et arrosage automatique offerts à ceux qui désirent «cultiver leur jardin».



Le second lot des logis sera fait de maisons familiales disposant de jardins plus ou moins grands.

Certaines de ces habitations destinées à une clientèle aisée pourront être construites par l'initiative privée. D'autres à l'intention d'usagers plus modestes, pourront tirer parti d'un groupement apportant la ressource des éléments de série efficaces et à bon marché.

La «cité-jardin-verticale» et la «cité-jardin-horizontale» peuvent parfaitement coexister dans des rapports harmonieux. L'expérience pourra porter fruit et les usagers se prononceront un jour en faveur de l'une ou l'autre formule.

Enfin, au centre du territoire actuellement ruiné de la ville de Saint-Dié, il est un lieu particulièrement désigné pour y construire le centre civique.

Ce centre civique est interdit aux voitures de passage; il est réservé aux piétons. Il groupe en une seule perspective les bâtiments du travail, les administrations publiques et privées et la cathédrale. Il comporte encore les artisanats et le centre de tourisme, les cafés avec leurs terrasses et leurs jardins, les salles de divertissement (cinémas, etc.), ce que l'on peut appeler les grands

magasins qui disposent d'espaces suffisants pour le stationnement des voitures de la clientèle campagnarde; enfin l'hôtellerie de passage et de tourisme. Le centre civique est le lieu éminent de la cité, son cœur et son cerveau. C'est là que par des monuments et par des actes se développe la vie urbaine et que s'inscrit son histoire.

Les écoles primaires font partie des unités d'habitation (cité-jardin verticales ou horizontales). Le lycée pourrait être bâti sur la colline, à l'est de la cathédrale, l'hôpital plus à l'est encore. Les terrains de sports spectaculaires seraient installés dans la plaine à l'est.

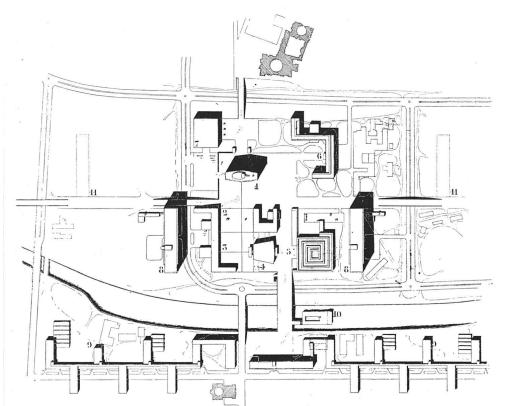
Annexe: La Meurthe coule au fond d'un fossé large de 75 mètres, encaissé de près de 4 à 5 mètres.

Par un barrage d'été, on obtiendrait à la belle saison une étendue d'eau magnifique qui relierait les cités du travail, le centre civique et l'habitation et qui permettrait la pratique saine et attrayante des jeux nautiques en plein air.

Les textes et plans sont reproduits d'après la revue «L'homme et L'architecture», Paris, Nos. 5–6, 1945, avec le généreux consentement de la rédaction.



Le centre civique. Vue du sud avec immeubles cité jardin verticale



Saint-Dié, le centre civique Échelle env. 1:7500

- 1 Centre administratif
- 2 Tourisme et artisanat
- 3 Cafés
- 4 Maison commune
- 5 Musée
- 6 Hotellerie
- 7 Grands magazins
- 8 I-S-A-I (Iere étape)
- 9 Manufactures
- 10 Piscine
- 11 I-S-A-I (IIe étape)